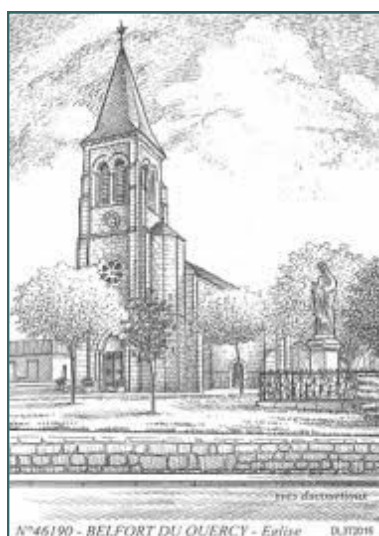


Bulletin Municipal

Janvier 2020

Photo de M. Roland GRIMAL.



Téléphone :
05.65.31.60.58.

E-mail :
mairie.belfort@wanadoo.fr

Site internet :
belfortduquercy.fr

SOMMAIRE

- P.2 Le Mot du Maire,
- P.3 La Voirie Intercommunale et Communale,
- P.4/5/6/7 Compte Administratif 2018,
Budget Communal 2019,
(Commune, Assainissement, Transport Scolaire)
- P.8 Le Plan Local d'Urbanisme - PLUi,
- P.9/10/11 Le temps périscolaire, l'école,
- P.12/13 Les Elections 2020,
- P.14 La fibre optique,
- P.15 L'Etat Civil 2019, les subventions aux associations,
- P.16/17 Syndicat Mixte Bassin du Lemboulas,
- P.18/19/20/21/22/23/24 Les Associations,
- P.24 Eclairage Public - extinction nocturne,
- P.25 Ouverture « la Causerie »,
- P.26 Recensement militaire,
- P.27 Démarches administratives,
- P.28 Numéros utiles.



Belfort du Quercy

Village de charme & de saveur

Le mot du Maire,



Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Nous voici arrivés sur une nouvelle année qui pour moi est la dernière en tant que Maire.

En effet, vu mon âge je ne désire pas effectuer un nouveau mandat. Ce fut une expérience que j'ai vécue avec beaucoup de plaisir.



Je souhaite vous remercier à vous habitants de Belfort, je remercie également les adjoints et conseillers municipaux qui m'ont accompagné et accordé leur confiance tout au long de ce mandat.

Je remercie aussi les employés communaux qui à travers leurs actions aident au bon fonctionnement de la commune.

La tâche qui m'a incombé ne fut pas toujours facile car le mandat commença par le remboursement des emprunts de l'école et de la maison et grange de Madame Caminel pour un montant de 42 000 € annuel.

Compte tenu que nous avons vu durant la mandature la baisse des dotations de l'Etat pour un montant de 18 000 €, cela nous a obligé à augmenter en 2018 la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti, sachant qu'à terme la taxe d'habitation va être supprimée.

Aujourd'hui, la situation financière de la Commune est satisfaisante.

A ma demande, nous avons revu les taux d'intérêts des emprunts en cours ce qui nous a permis de gagner 22 000 €.

Quant aux réalisations, nous avons commencé par :

- Le renforcement des murs de la Chapelle du Saint Jean des Arades pour un montant de 174 000 € financé par Groupama à hauteur de 114 400 € ; 15 000 € par l'association les Amis du Saint Jean et différentes subventions de l'Etat, la Région et le fonds de concours de la Communauté de Communes.
- Réfection du secrétariat de mairie et création du point de l'Agence Postale Communale subventionnée en partie par La Poste pour un montant de 8 600 €.
- Mise en sécurité de la traversée du village pour un coût de 22 900 €. Nous avons bénéficié de l'aide des amendes de police, d'un montant de 6 250 €, le reste autofinancé par la commune + 6 210 € du fond de concours.

Tous les ans il est alloué au budget communal entre 15 000 et 20 000 € consacrés à la réfection de la voirie communale. Il faut savoir que nous avons environ 72 kilomètres de voirie sur l'ensemble de la commune, sachant que 37 kilomètres 500 ont été classés en voirie intercommunale donc entretenue et financée par la Communauté de Communes.

Tout récemment j'ai signé le compromis de vente de la maison de Laure Caminel ce qui permettra à la nouvelle municipalité d'affecter cette somme à de nouvelles réalisations.

De plus, j'ai demandé aux responsables de la voirie de Cahors Sud d'examiner l'état de la route de Lapenche (D47) ainsi que la D57. Ils m'ont promis d'inscrire la D47 au programme 2020 et la D57 en suivant.

Je remercie toutes les associations qui œuvrent pour notre commune. Merci pour leurs investissements.

Au nom du Conseil municipal et moi-même, je vous adresse tous nos vœux de bonheur joie et santé.

J'ai aussi le plaisir de vous annoncer que prochainement le bar/épicerie va ré-ouvrir au printemps.

La personne qui sera en charge du fonctionnement est Sandrine Digne, habitante de Vaylats et connue de certains en tant qu'aide de vie sur la commune. Je lui souhaite une bonne réussite et je souhaite également bon vent à la nouvelle municipalité !

Merci à tous, Claude Vérines.

La Voirie Communale et Intercommunale



L'entretien de la voirie s'est passé dans de bonnes conditions, nous avons pu retrouver une certaine sérénité et une qualité de travail satisfaisante pour l'ensemble des travaux.

C'est l'Entreprise MARCOULY qui a été retenue pour notre secteur et tous les travaux ont été faits conformément aux exigences et au calendrier imposé.

Un bémol tout de même par rapport aux 25 % d'augmentation du prix vis-à-vis de l'entreprise précédente. Nous espérons qu'à ce tarif là et au vu des conditions d'application, la durée de vie sera augmentée aussi de 25 %.

En 2017 nous avons émis des réserves par rapport à des malfaçons constatées sur quatre chemins : Pommies, Pech Grand, Pech Prunel, Perelle.

Notre persévérance a payé puisqu'après beaucoup de démarches, de visites sur le terrain et de paroles ponctuées de hausses de ton, nous avons obtenu gain de cause et les quatre chemins ont été entièrement refaits par l'entreprise ETPLV.

Le fait d'appliquer des réserves lors de la réception des travaux bloque systématiquement une partie de la somme à payer, d'où notre intérêt à suivre les travaux avec précaution.

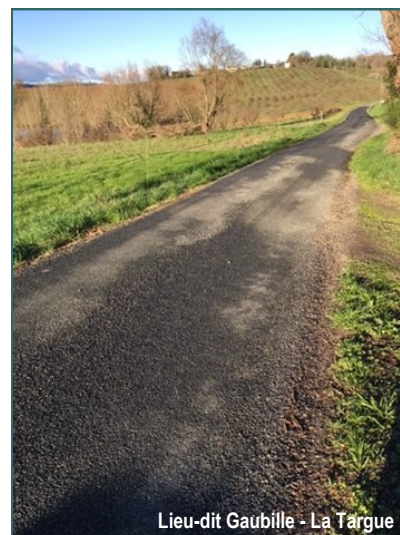
Pour l'année 2019,

☛ 22 442.88 € TTC ont été investis sur la voirie communale et concernent les chemins de Maraval, et Clavel, en partie.

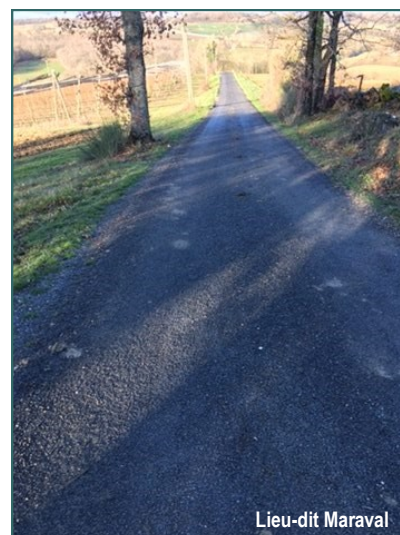
☛ 58 457.28 € TTC ont été investis sur la voirie communautaire et concernent les chemins de Malminot, la traverse de Caminel en partie, Alibert, Gaubille Latargue en partie, Lacave et le Cruzel-Boutic.

Ces sommes sont importantes et nous savons déjà qu'avec les sécheresses consécutives que nous subissons le programme voirie 2020 sera aussi très conséquent.

Une attention particulière est recommandée par rapport aux chutes de terre et aux engins lourds, qui l'empruntent régulièrement.



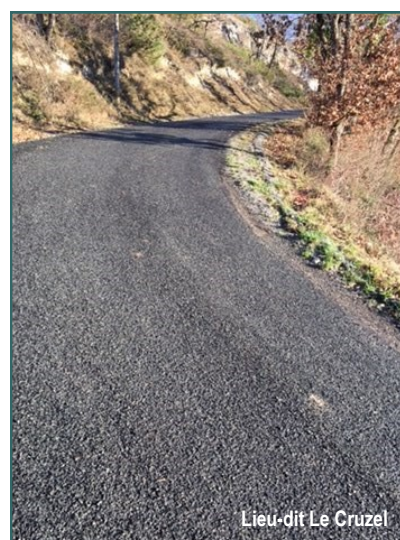
Lieu-dit Gaubille - La Targue



Lieu-dit Maraval



Lieu-dit Alibert



Lieu-dit Le Cruzel



 **MARCOULY**

Les Finances Publiques de la Commune

► La Commune

⇒ Le Compte Administratif 2018

| Libellé | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 60 571,04 | | | 12 013,61 | 60 571,04 | 12 013,61 |
| Opération exercice | 49 429,93 | 127 466,94 | 404 798,84 | 408 524,47 | 454 228,77 | 535 991,41 |
| Total | 110 000,97 | 127 466,94 | 404 798,84 | 420 538,08 | 514 799,81 | 548 005,02 |
| Résultat de clôture | | 17 465,97 | | 15 739,24 | | 33 205,21 |
| Restes à réaliser | 0 | 0 | | | 0 | 0 |
| Total cumulé | | | | | | |
| Résultat définitif | | 17 465,97 | | 15 739,24 | | 33 205,21 |

⇒ Le Budget communal 2019


| FONCTIONNEMENT | | |
|--------------------------------------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Votes | 432 135,91 | 398 930,70 |
| Résultat de fonctionnement reporté | 0 | 33 205,21 |
| Total section Fonctionnement | 432 135,91 | 432 135,91 |
| INVESTISSEMENT | | |
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Votes | 65 147,04 | 110 977,11 |
| Restes à réaliser | 0 | 0 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | 45 830,07 | |
| Total section Investissement | 110 977,11 | 110 977,11 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 543 113,02 | 543 113,02 |

Le budget 2019 est équilibré :

en section de fonctionnement pour un montant de **432 135,91 €**

en section d'investissement pour un montant de **110 977,11 €**

⇒ Les taxes locales pour l'année 2019

| | Taux votés Part COMMUNE 2019 | Taux moyens communaux 2018 | | Taux 2018 Des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| | | Au niveau NATIONAL | Au niveau DÉPARTEMENTAL | |
|  TAXE D'HABITATION | 9,65 | 24,54 | 18,66 | 6,78 |
| TAXE FONCIÈRE (bâti) | 5,96 | 21,19 | 22,18 | 6,00 |
| TAXE FONCIÈRE (non bâti) | 49,88 | 49,67 | 152,20 | 60,25 |
| Cotisation Foncière des Entreprises | 17,20 | 26,43 | / | 12,13 |

Réforme de la taxe d'habitation : quels changements depuis 2018 ?

Qu'est-ce que la réforme de la taxe d'habitation ?

Dans la lignée de la loi de finances pour 2018, la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour **80 % des foyers fiscaux**, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2020, après avoir été allégée de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019.

Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Qui pourra bénéficier de la baisse/suppression de la taxe d'habitation en 2020 ?

La baisse, également appelée dégrèvement, dépend du montant de votre **revenu fiscal de référence** ainsi que de votre **quotient familial**. Pour éviter un effet de seuil, il est prévu une dégressivité de la baisse de la taxe d'habitation en fonction de votre revenu fiscal.

En 2020, si votre **revenu fiscal de référence (RFR)** 2019 ne pas dépasse les plafonds requis, **vous n'aurez plus à payer de taxe d'habitation**. Cependant, s'il est légèrement supérieur à ces limites, vous pourrez bénéficier d'un **dégrèvement dégressif**.

Comment obtenir le dégrèvement ?

Le dégrèvement est accordé automatiquement aux contribuables qui peuvent en bénéficier.

A savoir

- ☞ Les résidences secondaires ne sont pas concernées par le dégrèvement de la taxe d'habitation.
- ☞ La **contribution à l'audiovisuel public** devra toujours être payée, le cas échéant.



► Le Budget Annexe : ASSAINISSEMENT

⇒ Le Compte Administratif 2018

| Libellé | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|---------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | <i>Dépenses ou Déficit</i> | <i>Recettes ou Excédent</i> | <i>Dépenses ou Déficit</i> | <i>Recettes ou Excédent</i> | <i>Dépenses ou Déficit</i> | <i>Recettes ou Excédent</i> |
| Résultats reportés | | 30 501,27 | | 664,40 | | 31 165,67 |
| Opération exercice | 8 024,09 | 9 392,86 | 12 342,26 | 12 264,88 | 20 366,35 | 21 657,74 |
| Total | 8 024,09 | 39 894,13 | 12 342,26 | 12 929,28 | 20 366,35 | 52 823,41 |
| Résultat de clôture | | 31 870,04 | | 587,02 | | 32 457,06 |
| Restes à réaliser | 0 | 0 | | | | |
| Total cumulé | | 31 870,04 | | 587,02 | | 32 457,06 |
| Résultat définitif | | 31 870,04 | | 587,02 | | 32 457,06 |

⇒ Le Budget 2019

| FONCTIONNEMENT | | |
|--------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | <i>Dépenses ou Déficit</i> | <i>Recettes ou Excédent</i> |
| Votes | 13 505,47 | 12 918,45 |
| Résultat de fonctionnement reporté | 0 | 587,02 |
| Total section Fonctionnement | 13 505,47 | 13 505,47 |
| INVESTISSEMENT | | |
| | <i>Dépenses ou Déficit</i> | <i>Recettes ou Excédent</i> |
| Votes | 41 177,84 | 9 307,80 |
| Restes à réaliser | 0 | 0 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | | 31 870,04 |
| Total section Investissement | 41 177,84 | 41 177,84 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 54 683,31 | 54 683,31 |



La Loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyait que le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés de communes soit obligatoire à compter du 1er janvier 2020.

L'Etat a confirmé ce transfert de compétences avec la Loi du 3 août 2018.

Je vous informe que depuis le 1er janvier 2020, la commune de Belfort du Quercy n'a plus à charge la compétence assainissement collectif, c'est pourquoi nous avons clôturé au 31 décembre 2019 le budget annexe.

► Le Budget Annexe : TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL

⇒ Le Compte Administratif 2018

| Libellé | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | / | / | | 7 053,78 | | 7 053,78 |
| Opération exercice | 21 176,76 | 25 000,00 | 10 728,81 | 10 845,99 | 37 905,57 | 35 845,99 |
| Total | 27 176,76 | 25 000,00 | 10 728,81 | 17 799,77 | 37 905,57 | 35 845,99 |
| Résultat de clôture | 2 176,76 | | | 7 170,96 | 2 176,76 | 7 170,96 |
| Restes à réaliser | / | / | | | / | |
| Total cumulé | 2 176,76 | | | 7 170,96 | 2 176,76 | 7 170,96 |
| Résultat définitif | 2 176,76 | | | 7 170,96 | | 4 994,20 |

⇒ Le Budget 2019

| FONCTIONNEMENT | | |
|--------------------------------------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Votes | 17 844,80 | 12 850,60 |
| Résultat de fonctionnement reporté | 0 | 4 994,20 |
| Total section Fonctionnement | 17 844,80 | 17 844,80 |
| INVESTISSEMENT | | |
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Votes | 8 983,32 | 11 160,08 |
| Restes à réaliser | 0 | 0 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | 2 176,76 | |
| Total section Investissement | 11 160,08 | 11 160,08 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 29 004,88 | 29 004,88 |

La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque – Limogne a transféré à même date la gestion à un Syndicat Mixte qui regroupe les syndicats de Belfort/Montdoumerc, Iffernet et le Bournac). Dernièrement, la loi n° 2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'Engagement dans la vie locale et proximité de l'Action Publique revient sur cette obligation.

Le solde **excédentaire** au 31/12/2019 sera basculé dans le budget communal.

Cet excédant bonifiera le budget communal



L'Urbanisme

► La révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

La Commune de Belfort du Quercy modifie de façon simplifiée son Plan Local d'Urbanisme afin de faire évoluer le règlement écrit.

Le but de cette révision :

- ⇒ Autoriser, sous certaines conditions, les extensions des maisons d'habitation et leurs annexes en zone agricole et zone naturelle ;
- ⇒ Identifier des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination ;
- ⇒ Ouvrir à l'urbanisation une zone 2AUX ;
- ⇒ Faire évoluer une orientation d'aménagement et de programmation sur une zone 1AU à vocation d'habitation.

Une enquête publique a eu lieu du 2 au 23 décembre 2019.

Nous sommes dans l'attente du rapport du Commissaire Enquêteur.



► Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan Local d'Urbanisme



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est le document d'urbanisme de planification. Il est élaboré à l'échelle de la Communauté de Communes, il définit les règles générales d'utilisation du sol.

Un document d'urbanisme intercommunal remplacera tous les documents actuels.

Le PLUi va permettre la redéfinition du projet de territoire élaboré au sein de la CCPLL en 2015 et sa spatialisation. Il prend en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du **développement durable**. 23 communes travaillent en concertation.

5 étapes de réalisation :

- Elaboration des différentes pièces ou documents,
- Arrêt du projet : validation de sa première version par les élus,
- Soumission du projet aux partenaires institutionnels (Préfecture, Parc Naturel, Département...)
- Enquête publique : consultation de la population,
- Approbation.



Vous pouvez y participer de différentes façons :

- Registre papier (cahier bleu) que vous trouverez en Mairie,
- Registre papier (cahier bleu) au siège de la Communauté de Communes à la Maison Communautaire de Lalbenque,
- Registre électronique à l'adresse suivante : concertationplui.ccpll@orange.fr
- Participation aux réunions publiques.

3 réunions publiques sur la période d'élaboration du document :

- une a eu lieu en juin dernier à Varaire,
- Une deuxième a eu lieu en novembre à Cremps,
- Une dernière sera programmée fin 2020/ début 2021.

3 ans de délai prévus pour réaliser le PLUi (soit une application fin 2021).

Vous trouverez les informations mises à jour sur le site internet de la CCPLL :

<https://www.cc-lalbenque-limogne.fr/>

Article réalisé par la CCPLL. Le Communautaire n°23





Nos écoliers éco responsables

Les enfants de l'école de Belfort, avec l'aide de leurs enseignantes et du personnel communal qui les encadrent chaque jour, sont sensibilisés au respect de l'environnement.

C'est au quotidien qu'ils font des efforts pour lutter contre les déchets et le gaspillage alimentaire... nous sommes allés à leur rencontre pour recueillir leurs impressions.



s'engager
Education société
 animation monde international
 formation comprendre
 Agir **citoyenneté** interpellé
 réseau ressources
 agir **solidarité**



Pourquoi vous semble-t-il important de finir votre assiette ?

« On mange tout ce qu'il y a dans nos assiettes parce que sinon les déchets polluent, ça fait mal à notre planète, et surtout il y a beaucoup de personnes pauvres qui n'ont pas la chance comme nous d'avoir à manger ».

Pourquoi recycler et comment ?

- « En classe, nous avons 2 poubelles : une pour le papier, et l'autre pour les déchets verts de notre goûter ».
- « Nous n'avons pas envie que la planète soit polluée, sinon les animaux risquent de manger le plastique et mourir ».
- « A la cantine, nous trions les déchets recyclables, comme les pots de yaourt ; on garde aussi le pain que nous ne mangeons pas pour le donner à des animaux ».



Depuis quelques mois, en partenariat avec le SYDED, un composteur est mis à la disposition des enfants :



Composteurs



Les enfants nous montrent un bon exemple de citoyenneté...
 A chacun de faire les gestes quotidiens que nous pouvons pour
 respecter et préserver
 au mieux notre planète en danger.

L'Ecole Communale

Au programme cette année :

Découverte de l'environnement proche,

Le jeudi 19 septembre les élèves sont partis à la découverte de l'histoire du village de Belfort du Quercy accompagnés par Mr Allard, habitant du village et président de l'association maison et terroir. Ils ont pu se rendre à la mairie et observer le cadastre.



Le mardi 1^{er} octobre les élèves des deux classes se sont rendus sur l'exploitation agricole du GAEC Vérines à Belfort du Quercy. Les élèves à cette occasion ont pu découvrir la culture de la prune d'Ente et de sa transformation en pruneaux. A l'issue de la visite un goûter ainsi qu'un sachet de pruneaux ont été offerts à chaque enfant. Nous les remercions vivement pour leur accueil.



Développement du parcours culturel de l'élève,

Le vendredi 8 novembre les élèves ont assisté à un concert à la Halle de Limogne en Quercy. L'Orchestre de Chambre de Toulouse leur a fait découvrir l'œuvre du 19^{ème} de Camille Saint-Saëns intitulée « Le carnaval des animaux ».

Une sortie théâtre est programmée au mois de février.



Le mardi 17 décembre après-midi, tous les élèves du RPI se sont retrouvés à Montdoumerc pour un spectacle intitulé « Qui que quoi ? » présenté par la compagnie « La famille Vicenti », originaire de Saint-Céré. Il a été suivi du traditionnel goûter de Noël. Merci à la mairie de Mondoumerc pour son accueil.

Des activités sportives variées,



Les élèves tout au long de l'année réalisent diverses activités sportives. Ils ont débuté l'année par l'apprentissage du golf.

Les enseignantes réalisent pour la première fois un cycle « Echecs » en collaboration avec le Comité du Lot des Echecs.

Les élèves participent à 16 séances d'apprentissage dont 8 animées par un intervenant titulaire d'un diplôme d'animateur de la Fédération Française des Echecs.



L'éducation du jeune citoyen,



Plusieurs séances sur la thématique « **Apprendre à porter secours** » et « **Sensibilisation au sucre** » pour les CE2 seront réalisées en partenariat avec l'infirmière scolaire du collège de Castelnau Montratier.

Les CM travailleront sur « **l'estime de soi** ».

Projet de tri des déchets avec le Syded. Sensibilisation au gaspillage alimentaire et au compostage.



Le mardi 14 janvier, à deux mois des nouvelles élections municipales, Mr Vérines est intervenu en classe pour répondre aux questions des élèves concernant son rôle de Maire.



Les professeurs poursuivent cette année leur partenariat avec le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy sur le thème de l'éco-mobilité. Des séances seront menées en classe par les enseignantes et des intervenants sur les transports et leur impact sur l'environnement. Un focus sera fait sur le vélo, l'historique et son fonctionnement. Un cycle vélo sera organisé, l'objectif étant de réaliser plusieurs sorties de proximité sur route.

Stars d'un jour,

L'école de Belfort du Quercy a accueilli un tournage vidéo retraçant les ateliers réalisés lors du programme éducatif « Drôles de chauves-souris » auquel ont participé les élèves l'année précédente.

L'équipe enseignante souhaite remercier la mairie, qui met tout en œuvre pour que les conditions de réussite des élèves soient réunies, ainsi que l'association des parents d'élèves sans qui de nombreux projets ne seraient pas réalisables.





Le mode de scrutin pour l'élection des conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants de la commune.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est :

majoritaire, plurinominal, à deux tours.

Les candidats peuvent présenter une **candidature isolée ou groupée**. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms (c'est le **panachage**). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Une **déclaration de candidature** est obligatoire quelle que soit la taille de la commune. La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Obtiennent un siège au conseil municipal au **premier tour** les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la **majorité absolue des suffrages exprimés** et recueilli au moins un **quart des voix** des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un **second tour** est organisé : l'élection a lieu à la **majorité relative**, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les **conseillers communautaires** (qui représentent leurs communes au conseil de l'établissement public de coopération) sont désignés "dans l'ordre du tableau" (maire, premier adjoint, deuxième adjoint...).

Les Elections



5 CHOSES À SAVOIR SUR LES MUNICIPALES

Quand ?

1^{er}
TOUR



2^e
TOUR



Qui élit-on ?

- Les **conseillers municipaux** qui éliront ensuite **le maire** et **ses adjoints** pour un mandat de **six ans**.
- Les **conseillers communautaires**.

Qui peut voter ?

- Toute personne de **18 ans minimum** la veille du jour de l'élection, **française** et jouissant de ses **droits civils et politiques**.
- Tout citoyen européen qui **réside en France** à condition d'être inscrit sur les listes électorales françaises.



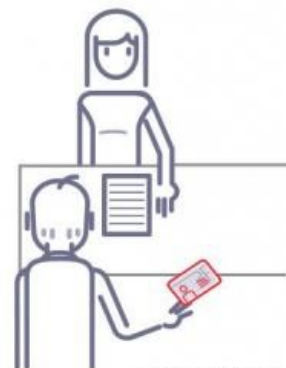
Quand et comment s'inscrire sur les listes électorales ?

- La demande **d'inscription** peut être faite **en ligne, en mairie, ou par courrier adressé à la mairie** de votre lieu de résidence, au plus tard le **vendredi 7 février 2020**. Il faudra se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



Quels documents pour voter ?

- Votre **carte électorale** ("carte d'électeur") devra être **présentée au bureau de vote**. Si vous l'avez perdue, une pièce d'identité suffit.



INFOGRAPHIE L'UNION



à Belfort du Quercy !



Depuis 2016, le syndicat mixte « **Lot numérique** », s'est associé avec les départements de l'Aveyron et de la Lozère afin de construire son futur réseau fibre optique : la meilleure offre a été celle de l'opérateur Orange qui, par le biais de sa filiale « Alliance très haut débit » va mettre en œuvre ce projet.

En ce qui concerne notre département, 130 000 habitations sont concernées ; l'objectif est d'offrir une solution d'accès au très haut débit à l'horizon 2022.

Le déploiement de la fibre représente un coût de 221 M€ de travaux, financés à hauteur de 44 M€ de fonds publics.

[Concernant Belfort du Quercy, nous vous invitons à consulter les sites internet suivant :](#)



<https://lot.fr> : cliquez sur l'onglet « plus de débit, quand ? » : vous pourrez visualiser une carte détaillant les zones et le calendrier de déploiement de la fibre optique.

<https://www.alliancetreshautdebit.fr> : cliquez sur l'onglet « particulier », puis en haut de l'écran dans la rubrique « visualiser les réseaux haut débit par adresse », saisissez votre adresse exacte : une carte localisant votre habitation apparaîtra avec un point de couleur ; la légende sur la gauche de l'écran vous précisera l'avancement des travaux.

La plupart des habitations de Belfort apparaissent sous la forme de points bleus : cela signifie que la fibre est en cours de déploiement, c'est-à-dire que le réseau a été mis en place jusqu'à l'habitation concernée par un câble attendant à celui du réseau téléphonique.

La prochaine étape sera l'installation d'un boîtier **sur le domaine public** à une centaine de mètres de l'habitation concernée ; lorsque cette étape sera finalisée, le point sur la carte sera notifié en jaune.

Enfin, environ un mois après, le point deviendra vert, ce qui signifie que vous êtes éligible à la fibre ; cette étape devrait être complète sur notre commune à la fin du premier trimestre 2020.

Il conviendra alors à chacun de s'équiper ou pas, en souscrivant un **abonnement « fibre »** auprès de votre opérateur qui enverra des techniciens à votre domicile pour relier le boîtier de la zone communale jusqu'à votre habitation, et donc vous faire profiter des avantages de la fibre : qualité de connexion, meilleur débit (4 fois plus rapide que l'ADSL).

Dans un premier temps, seul le fournisseur d'accès Orange pourra proposer ce service ; Bouygues Télécom sera certainement en mesure de vous relier courant Avril ; quant aux autres opérateurs, des discussions sont encore en cours.



L'Etat Civil 2019

NAISSANCES

- **Théa FIGEAC** - 27 janvier,
- **Léana CORREA D'ARANGO** - 26 août,
- **Emma DEILHES** - 4 décembre,

MARIAGES

- **Olivier BRO**
et **Godine FAILLE**, (15 juin)

Transcription et acte de DÉCÈS

- **Claude VIDAL** - 6 janvier,
- **Madeleine DULAC** - 6 janvier,
- **Dominique DUBEDOUT** - 29 avril,
- **Philomène SARRUT** - 22 mai,
- **Bernard TAMAS** - 6 juillet,
- **Jean-Yves CHASSIN DU GUERNY** - 31 juillet,
- **Fernande MASCLAT** - 4 août,
- **Yves LAFON** - 17 septembre,
- **Adélaïde CLAVEL** - 26 septembre,
- **Claire VÉRINES** - 2 octobre,
- **René FOURNIÉ** - 27 octobre,



► Subventions versées aux associations en 2019

| | | | |
|---------------------------------------|------------|---------------------------------------------|----------|
| • Syndicat des Chasseurs de Belfort : | 150,00 € | • Football club Lalbenque : | 200,00 € |
| • Comité des fêtes de Belfort : | 1 000,00 € | • Ensemble Scolaire Ste Thérèse Lalbenque : | 50,00 € |
| • Les genêts de Belfort : | 150,00 € | • APPMA Cahors pêche : | 30,00 € |
| • Ass. du Léoure Parents d'élèves : | 700,00 € | • Chambre des métiers et de l'Artisanat : | 80,00 € |
| • Coopérative Scolaire Belfort : | 600,00 € | | |
| • Société de Chasse : | 100,00 € | | |
| • Ass. Les Amis du Saint Jean : | 150,00 € | | |
| • Maison et Terroir : | 150,00 € | | |
| • Comité des fêtes de St Geniès : | 50,00 € | | |
| • Les restaurants du cœur : | 30,00 € | | |
| • Sapeurs Pompiers de Lalbenque : | 50,00 € | | |
| • F.N.A.C.A. du Canton : | 50,00 € | | |
| • Ass. Musée de la Résistance : | 30,00 € | | |

Les subventions regroupent les aides de toute nature, justifiées par un intérêt général, attribuées de manière facultative, par les administrations, les établissements publics ou d'autres organismes chargés de la gestion d'un service public administratif.

Lorsqu'elles dépassent certains montants, elles donnent lieu à l'établissement d'une convention et de comptes annuels.



Le **Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas (SMBL)** est compétent en matière de gestion des cours d'eau sur le bassin versant du Lemboulas.

Dans le passé uniquement cantonné aux cours d'eau du Tarn-et-Garonne, le SMBL a évolué à l'échelle interdépartementale et intervient depuis le début de l'année 2019 sur la totalité du bassin versant aussi bien dans le Lot que dans le Tarn et Garonne.

À travers la compétence Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques le syndicat réalise des travaux visant à restaurer les milieux aquatiques mais aussi à préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau, en accord avec la réglementation et les objectifs de bon état des cours d'eau. Ce programme est financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Occitanie et le Département de Tarn-et-Garonne.



Il vise la gestion et la replantation de la ripisylve (boisement des berges), la restauration et la préservation des zones humides, la restauration dite hydro-morphologique des cours d'eau, la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols...

La zone humide de La Tuque sur la commune de Cazes-Mondenard a fait l'objet de travaux de restauration visant à améliorer ses fonctions hydrauliques. Une gestion annuelle de la végétation est en place en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels.

La mise en place d'une haie champêtre est programmée fin 2019 en limite de parcelle afin de limiter les impacts du ruissellement et de l'érosion des parcelles riveraines de la zone humide tout en ayant divers intérêts complémentaires. Une autre plantation sera réalisée à proximité du ruisseau du Rieutord.

Ces projets sont menés en partenariat avec l'association Campagnes Vivantes et la Fédération des chasseurs de Tarn et Garonne.



Erosion bord de route



Gestion ZH La Tuque



Replantation de haie

Mais quels sont les services rendus par les haies sur notre environnement ?

Les haies champêtres (multi espèces) ont un rôle majeur dans le cycle de l'eau. Elles réduisent le ruissellement et améliorent l'infiltration dans le sol, freinent l'érosion et le transport des matériaux fins dans le lit des cours d'eau (colmatage), participent à l'épuration de l'eau...

Ces haies champêtres sont aussi des atouts pour les parcelles et cultures riveraines. Elles ont des fonctions de brise-vent, créent des microclimats limitant les écarts de température, limitent l'érosion des sols. Elles sont aussi des habitats pour les espèces pollinisatrices et espèces dites bio-régulatrices qui offrent des services non négligeables pour lutter contre les ravageurs des cultures. La coccinelle est une espèce bien connue pour la régulation de colonies de pucerons.

Ce corridor végétal est un refuge permanent pour la faune sauvage et le gibier et plus globalement la biodiversité animale et végétale, zone de reproduction, d'alimentation, de passage, d'abris...

C'est aussi un élément structurant du paysage dont le bois peut être valorisé.

Le SMBL est donc engagé en faveur de ces actions, un appui technique et financier pourra être mis en place pour tout projet allant dans ce sens.

Des actions complémentaires peuvent être réalisées pour limiter l'érosion qui participe à appauvrir les sols. Il s'agit des pratiques culturales simplifiées, la mise en place de couverts végétaux dans les périodes d'inter culture ou de manière permanente, l'agroforesterie... Les couverts peuvent être composés de plantes fixatrices d'azote comme le trèfle et ainsi avoir une action de protection contre l'érosion et d'enrichissement du sol. Un sol mieux structuré avec une couverture végétale favorise aussi l'infiltration de l'eau.

Le SMBL est donc engagé en faveur de ces actions et peut se faire le relais des journées techniques et retours d'expérience.

Rappel réglementaire :

Utilisation de produits phytosanitaires : toute utilisation est interdite à moins de 5 mètres des cours d'eau (en fonction des produits, cette distance peut aller jusqu'à 50 mètres) sous peine de poursuites et d'amendes par la police de l'eau.

Travaux en rivière et en zone humide: avant toute intervention au niveau d'un cours d'eau ou d'une zone humide (curage, assainissement, consolidation de berge, création d'ouvrage, intervention sur la végétation...), il est nécessaire de se rapprocher des services de police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires 82 (DDT82 – 2 Quai de Verdun – BP 775 82013 MONTAUBAN CEDEX – Tél : 05.63.22.25.00) afin de prendre connaissance de la procédure à suivre, certaines actions pouvant nécessiter une autorisation préfectorale ou un récépissé de déclaration. Les contrevenants s'exposent à des amendes et/ou des poursuites.

Pour tout renseignement :

Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas
1, passage de la Poste
82220 VAZERAC

Secrétariat : 05.63.67.61.78

siah.bassin.du.lemboulas@wanadoo.fr

Techniciens de rivières : 06.79.67.77.28 /
jerome.scudier@quercycaussadais.fr

06.34.53.35.42 /

gauthier.aucoin@quercycaussadais.fr





| Dates | Manifestations | Associations | Lieu |
|---------------|----------------------------|-----------------------|-------------------------|
| 12 mars | Thé dansant | Les Genêts de Belfort | Salle des fêtes |
| 21 mars | Carnaval des écoles | APE du Léoure | Montdoumerc |
| 17 mai | Marché de Printemps | Maison et Terroir | Salle des fêtes |
| 14 juin | Journée « Juin Jardins » | Maison et Terroir | Salle des fêtes |
| 12 juin | Fête des écoles | APE du Léoure | Fontanes |
| 7 juillet | Balade à la tombée du jour | Maison et Terroir | Place du Village |
| 25 juillet | Soirée champêtre | Les Amis du St Jean | Place du St Jean |
| 4 août | Balade à la tombée du jour | Maison et Terroir | Place du Village |
| 14.15.16 août | Fête du Melon | Comité des fêtes | Belfort du Quercy |
| 12 septembre | Journée du Patrimoine | Maison et Terroir | Belfort du Quercy |
| 3 octobre | Concours de soupes | Maison et Terroir | Salle des fêtes |
| 12 novembre | Thé dansant | Les Genêts de Belfort | Salle des fêtes |
| 29 novembre | Loto des Genêts | Les Genêts de Belfort | Salle des fêtes |
| 6 décembre | Marché de Noël | Maison et Terroir | Salle des fêtes |
| 12 décembre | Loto des écoles | APE du Léoure | Salle des fêtes Belfort |



▣ Association Maison et Terroir



Cher(e)s ami(e)s Belfortoises et Belfortois,

Tous les membres de notre association se joignent à moi pour vous remercier de votre participation très appréciée lors de toutes nos manifestations. Celles-ci ont, en effet, comme chaque année, connu un très vif succès.

En Juin, pour la première fois, nous avons participé à l'événement '*Parcours des Jardins Paysages*' organisé par l'association '*Cahors Juin Jardins*', et nous réitérerons cette manifestation sur 2020.

2019 c'était aussi notre **10^{ème} anniversaire** : que de beaux moments passés avec vous lors de notre fête du 5 Octobre et aussi pendant ce superbe 10^{ème} Marché de Noël du Dimanche 1^{er} Décembre.

Pour 2020,

les dates à retenir, pour passer de bons moments avec nous, sont les suivantes :

- ◆ *Dimanche 17 Mai* : Marché de Printemps
- ◆ *Dimanche 14 Juin* : Journée '*Juin Jardins*'
- ◆ *Mardi 7 Juillet* : Balade à la tombée du jour.
- ◆ *Mardi 4 Août* : Balade à la tombée du jour.

Des balades au lever du jour et du Vieux Belfort pendant Juillet et Août seront également organisées.

- ◆ Samedi 12 Septembre : Journée du Patrimoine.
- ◆ Samedi 3 Octobre : Concours de soupes.
- ◆ *Dimanche 6 Décembre* : Marché de Noël.

Toutes ces dates seront confirmées lors de notre prochaine assemblée générale.

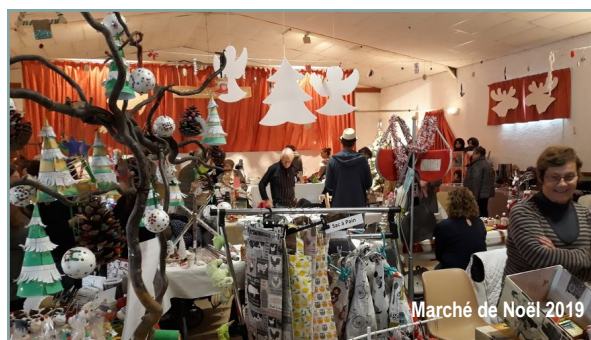
N'hésitez pas à nous rejoindre !

Adresse e-mail : maisonterroir@hotmail.fr

Site internet : www.maison-terroir.sitew.com

L'Association Maison et Terroir vous souhaite une très bonne année 2020 !

Le Président, Marc DEBONDUE



▣ Les Genêts de Belfort

L'association regroupe plus de 140 adhérents issus de Belfort et des villages alentour.

L'année 2019 a été marquée par le départ du chef de file. En effet, le Président est parti avec beaucoup de regrets et d'émotion, de part et d'autre, au sein de tous les membres de l'Association.

Poursuivant son chemin si bien tracé, l'équipe en place a dû cependant continuer d'avancer. Le calendrier de fin d'année exige disponibilité et investissement.

L'Association Les Genêts de Belfort possède une dynamique que beaucoup peuvent lui envier.

Une activité est proposée chaque jour de la semaine :

- **Lundi de 14 à 17 heures :** Patchwork,
- **Mardi de 9 à 12 heures :** Marche dans la campagne,
- **Mercredi de 17 à 19 heures :** Répétition de théâtre,
- **Judi de 14 à 17 heures :** Modelage,
- **Vendredi de 14 à 17 heures :** Jeux de société l'hiver,
Pétanque l'été dans la cour de Madame Marconnié
(que nous remercions vivement pour son hospitalité et sa gentillesse).



Des manifestations annuelles animent également le village de Belfort :

- **Un thé dansant au printemps et un autre à l'automne**, qui offrent 2 après-midi festifs avec une excellente collation et qui remportent un très joli succès.
- **Un super LOTO** fin novembre où un grand nombre de joueurs vient tenter sa chance et crier QUINE !

Les genêts de Belfort remercient tous les adhérents pour leur participation ainsi que les généreux et fidèles donateurs.

- **le 6 décembre 2019 le repas de Noël** concocté par un traiteur a été une fête intergénérationnelle. L'association avait sollicité la municipalité afin que les enfants de l'école communale offrent aux seniors quelques chants de Noël. Merci les enfants !!!
- **En mai –juin, la fête des mères et des pères** a lieu autour d'un goûter avec remise de cadeaux, signe de partage et d'échange.
- **L'Assemblée générale** a eu lieu le vendredi 17 janvier 2020. Un repas a suivi, préparé par tous les membres du Conseil d'Administration. Ils sont vivement remerciés pour leur dévouement et leur accueil chaleureux.

L'Association recherche des volontaires bénévoles qui auraient envie de s'investir auprès du Conseil d'Administration et de renforcer la troupe. N'hésitez pas à vous faire connaître. Elle a besoin de vous tous. Le partage des tâches, le dynamisme, les idées nouvelles, dans la joie et dans la bonne humeur, sont des valeurs importantes pour pérenniser une Association dont les maîtres mots sont **Convivialité et Solidarité**.

Adhérer aux Genêts de Belfort est un acte participatif à la VIE de l'Association et de son village entier.

Les GENÊTS DE BELFORT présentent leurs meilleurs vœux 2020
à tous les Belfortois et toutes les Belfortoises



□ Sunny & Compagnie... pour ÊTRE Bien



Elfes et lutins vous saluent bien !

2020 une année miroir que nous souhaitons belle à chacun. Nos consciences s'éveillent, voilà une année pour se demander comment accorder notre monde extérieur à notre intériorité ...

Se relier à l'artiste en soi, expérimenter, transmettre, observer, prendre le temps, apprendre, créer pour ensoleiller nos vies, voilà déjà un beau programme.

L'année 2019 aura été riche en partage et nous aura offert de merveilleux moments entre petits et plus grands.



La micro ferme se développe et la nature nous en apprend chaque jour un peu plus.

Notre souhait est d'y créer un lieu propice au ressourcement et à la construction de soi.

Nous remercions chaleureusement nos adhérents, bénévoles & donateurs, les participants aux ateliers, les gardiens des animaux, et tous ceux qui nous soutiennent et créent à nos côtés.

2019 s'achève en beauté avec une subvention de la CAF pour lancer le projet **Bonheur parentale** en zone blanche sur la commune de Belfort du Quercy. Pour le projet, nous recherchons un local à petit loyer. Nous espérons avoir le soutien de la mairie et de la communauté de commune pour vous proposer au village ;

les ateliers parent-enfant (comme sophrologie, chant, massage, etc.),

des matins magiques pour créer à deux (Cosmétiques naturels, œuvres en modelage, etc..)

des matins DYS harmonie pour s'unir autour des différences, ainsi que des MomenThés et des soirées parentalité ; et si possible à mini prix.

En 2020, nous poursuivrons nos objectifs d'œuvrer pour un Mieux Vivre en proposant ;

Le **STAND POSITIF ITINERANT, Alimentation consciente physique & psychique pour tous les êtres vivants**, présent sur les marchés et fêtes de la région (salons bien-être, écoles alternatives ou locales, foires bio, etc.) Une sélection de livres et accessoires autour des thématiques construisant notre quotidien, du sol à l'assiette, de la conception à l'éducation, la créativité, la parentalité, les remèdes naturels, le développement personnel et la permaculture ;

Pour les enfants : **Le CLUB NATURE**, (Bricolage, jardinage, observation de la nature, etc.), les mercredis après midi et **Les Moments BULLES**, proposant un temps pour soi aux enfants de 4 à 12 ans, (yoga, relaxation et émotions) sur inscription ;

Nos **SERVICES contribuant à l'harmonie de la relation Homme-animal** (éducation positive, conseils, garde familiale occasionnelle et médiation animale) ;

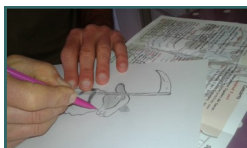
La **DISTRIBUTION de PANIERS FRUITES** occasionnellement pour rendre accessible les fruits, cultivés dans le respect de celui-ci, en favorisant la bio ;

Nos **CONSEILS pour une santé au naturel et une alimentation vivifiante** ;

Très belle année à tous !

Vous pouvez nous joindre au **06 27 84 92 54** ou **sunnyetcompagnie@outlook.fr**

Recette du P'tit sirop maison pour un bel hiver : dans un bocal propre, mettre une couche de citron puis de gingembre coupés finement, que vous recouvrirez de bon miel.. Superposer les couches successivement jusqu'à remplir le bocal. Fermer le bocal et placez le 48h dans un endroit sombre. Prendre à titre préventif, une cuillère à soupe tous les matins à jeun.



▣ Les Amis de Saint-Jean des Arades

Saint-Jean des Arades a accueilli au printemps notre Evêque le Père Caminade. Le 29 juin les Genêts ont clôturé leur saison en présentant les travaux des différents ateliers suivi d'un repas champêtre à Saint Jean.

Les 19, 20 et 21 juillet, Antonieta Hébrard a exposé ses travaux de teintures artistiques sur tissu.

Suite à la mauvaise météo, le repas traditionnel du 27 juillet a eu lieu à la salle des fêtes avec 153 repas et toujours une bonne ambiance.

La réalisation des joints extérieurs de la chapelle est reportée.

Grace au bénévolat, nous allons essayer de remonter une partie du mur du cimetière écroulé.

Merci à vous tous qui nous accompagnez et à bientôt sinon à la prochaine soirée champêtre fixée au :

samedi 25 juillet 2020.



Saint Jean des Arades



Le bureau.

▣ Comité des Fêtes



Lors de l'année qui vient de s'achever, la Fête votive, qui comme à son habitude a lieu le 15 Août a eu sa part de succès. La soirée disco du 14 ainsi que le bal musette avec l'orchestre Daniel Rebel ont su rassembler petits et grands pour des moments conviviaux et festifs !

Pour cette édition 2020, place à 3 jours de fête avec au programme une soirée années 80/90 le 14 Août, et une grande soirée musette le 15 Août avec l'orchestre MARCO IMPERATORI, le repas champêtre, le feu d'artifice (offert par la municipalité) et le concours de pétanque feront également parti de la fête, nous vous y attendons nombreux !

En ce qui concerne le réveillon de la St Sylvestre et devant le succès de la première édition, nous vous confirmons sa réédition cette année.

Au nom de tous les membres du comité je tiens à remercier toutes les personnes qui de près ou de loin s'impliquent à nos côtés pour que vive chaque fête, chaque soirée, année après année, dans ces projets qui nous tiennent à cœur et qui, nous l'espérons, vous font passer d'agréables moments dans notre charmant petit village.



Soirée fluo 2019



□ L'Association des Parents d'Elèves du Léoure



Cette association, à but non lucratif, reposant sur le bénévolat des enseignants et des parents, vise à soutenir les actions pédagogiques de nos trois écoles, en alimentant les coopératives scolaires, en payant les déplacements en car pour les sorties pédagogiques, ainsi que les fournitures scolaires de tous nos enfants.

Nous vous proposons 3 animations :

- Le carnaval qui aura lieu le 21 mars 2020 à Montdoumerc
- La fête des écoles le Vendredi 12 Juin 2020 à partir de 17h à Fontanes
(en cas de mauvais temps la fête se fera à la salle des fêtes de Belfort)
- Le loto des écoles, le Samedi 12 Décembre 2020 à Belfort du Quercy.



Avec le départ de l'ancienne présidente, Mme CASTELNAU Dorothee ainsi que celui de Mme MOUNOU Katia, un nouveau bureau a été élu lors de notre assemblée générale, il se compose comme suit :

Président : Mr FIGEAC Valentin (06 83 89 82 49)

Présidente adjointe : Mme ROUMIGUIE Cécile (06 71 62 93 14)

Trésorière : Mme ROUMIGUIE Julie (06 37 56 78 29)

Trésorière adjointe : Mme SINQUET Aude (06 84 98 07 35)

Secrétaire : Mme CONTE Adeline (06 10 68 80 80)

Secrétaire adjoint : Mme METGY Morgane (06 16 57 78 18)



Nous en profitons pour remercier tous les bénévoles, qu'ils soient enseignants, parents d'élèves, ou bien amis, qui, dans l'ombre, assurent toutes ces manifestations car sans eux, rien ne serait possible et nous appelons toutes les personnes intéressées à venir se joindre à nous afin que les bénéfices de ces soirées puissent profiter à nos enfants.

Le bureau de l'APE

□ Syndicat des chasseurs et propriétaires



Comme à l'habitude nous vous présentons l'activité de notre syndicat des chasseurs.

Cette année 2019 a été pour nous, plus particulière.

Voilà qu'un chasseur a décidé de créer une nouvelle structure de chasse ceci afin de permettre à des étrangers de pouvoir venir chasser sur son territoire et autres.

La saison 2018 /2019 a été plus que moyenne.

Pour la saison en cours, il y a eu un lâcher de faisan en décembre. Un autre aura lieu courant janvier. Le petit gibier est toujours bien présent sur notre commune, plus particulièrement le lièvre.

Pour le gros gibier, 8 sangliers ont été abattus et le quota de chevreuils est en cours de réalisation.

Soyez assurés que le territoire sera bien chassé et que la pression sur les animaux classés nuisibles sera bien maintenue. Nous tenon à remercier vivement toutes les personnes pour leur accueil lors de notre passage.

Merci encore à tous les propriétaires, chasseurs ou non qui mettent à disposition leurs terres pour le territoire de chasse.

Meilleurs vœux pour 2020 !

Le bureau.

□ La Saint Hubert Belfortoise

La « Saint Hubert Belfortoise » ! Nouvelle association de propriétaires et chasseurs de Belfort du Quercy a vu le jour en juillet 2019.

Pour sa première saison de chasse, en entente avec le « GFA du Causse Blanc » et l'ACCA de Labastide de Penne, le bilan du 31 janvier 2020 est de 16 sangliers.

En concertation avec nos sociétaires, nous avons choisi de lâcher 10 faisans reproducteurs à la fermeture de la saison 2019/2020.

Pour l'information de tous, le bureau se compose de :

- Monsieur Marius LAVERGNE, Président ;
- Monsieur Jean-Marc PARRE ; secrétaire ;
- Madame Solenne FERRER-DIAZ, trésorière.



Afin de réduire la consommation d'énergie pour protéger la biodiversité, la Commune de BELFORT DU QUERCY éteint l'éclairage public sur des plages définies lorsque les rues sont peu fréquentées par la population et les automobilistes qui bénéficient déjà de l'éclairage de leurs véhicules.

La décision d'extinction de nuit est une initiative communale qui s'inscrit dans la politique plus générale de la loi Grenelle I et mis en œuvre par la loi Grenelle II et le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011, pour favoriser la diminution des émissions lumineuses et de réduction de la consommation d'énergie.

Cette décision a été prise par délibération n°2019-08-001 du 5 août 2019 du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

Elle concerne les zones du bourg, de Loubéjac, de Saint Geniès, Souques et la Figouze.

L'extinction a lieu de 23h à 6h.

Ces horaires pourront être modifiés pour les festivités de la fête du melon.

Il est considéré qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permet de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels de maintenance, et participe à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse.

Vu, l'article L 2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

Vu, l'article L 2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage ;

Vu, le Code Civil, le Code la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement ;

Vu, la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement 1, et notamment son article 41 ;

Vu, la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 173 ;



OUVERTURE
TRÈS PROCHAINEMENT !

Réouverture de l'épicerie-bar à Belfort

Bienvenue à « **La Causerie** » !

Du dynamisme dans notre village !



C'est au mois d'Avril prochain que Sandrine Digne, résidant sur la commune de Vaylats, mais bien connue dans notre village de par son ancien métier d'auxiliaire de vie, rouvrira notre « épicerie-bar », en espérant redonner de l'activité et du dynamisme à Belfort-du-Quercy.

Les services que Sandrine proposeront sont divers et variés. Elle souhaite faire de ce lieu un endroit de rencontres, d'échanges, de divertissement et de proximité.

Pour ce faire, outre l'activité du bar où petits et grands pourront partager un moment de convivialité autour d'un verre, elle mettra également en place un coin épicerie où vous pourrez trouver des produits frais et locaux (yaourts, fromage, fruits et légumes de saison...), tout comme des denrées de « dépannage » avec environ 200 produits référencés.

Un dépôt de pain et de « Dépêche » seront aussi proposés. Un projet de « point relais colis » est à l'étude. Sandrine envisage également de consacrer une demi-journée par semaine à la livraison de courses à domicile.

En ce qui concerne les horaires, il faudra s'adapter au « rythme » du village et à la demande ; ce qui est certain, c'est que « la Causerie » sera ouvert dès 7h45/8h le matin jusqu'à environ 19h30, avec un jour de fermeture hebdomadaire.

Le samedi, jour où auront lieu les soirées à thème une fois par mois, la fermeture sera plus tardive, ce qui n'empêchera pas l'ouverture le dimanche matin !



Du côté de la restauration, différentes formules seront proposées, incluant un plat, sous forme de sandwichs sur place ou à emporter, d'assiettes de salades et tartines diverses, ou encore de cassoulet et lentilles locaux, ainsi qu'un dessert et une boisson.

Pour les plus gourmands, la pause « goûter » ne sera pas négligée ; vous pourrez venir déguster des crêpes faites maison les après-midis.



C'est remplie d'ambition et de motivation que Sandrine va essayer de relever ce défi... ! Elle compte évidemment sur tous les Belfortois pour participer, chacun à sa manière, à la vie de son commerce et donc contribuer au dynamisme de notre village.

Un service de proximité comme celui-là est important à l'heure où beaucoup de petits villages comme le notre sont en déclin.

Elle vous remercie par avance d'accueillir son projet et d'y croire.



Rendez-vous en Avril pour la suite des aventures de « la Causerie » !



Bientôt 16 ans ? pensez au RECENSEMENT à la mairie du domicile



**OBJECTIF
CITOYEN**

www.defense.gouv.fr/JDC



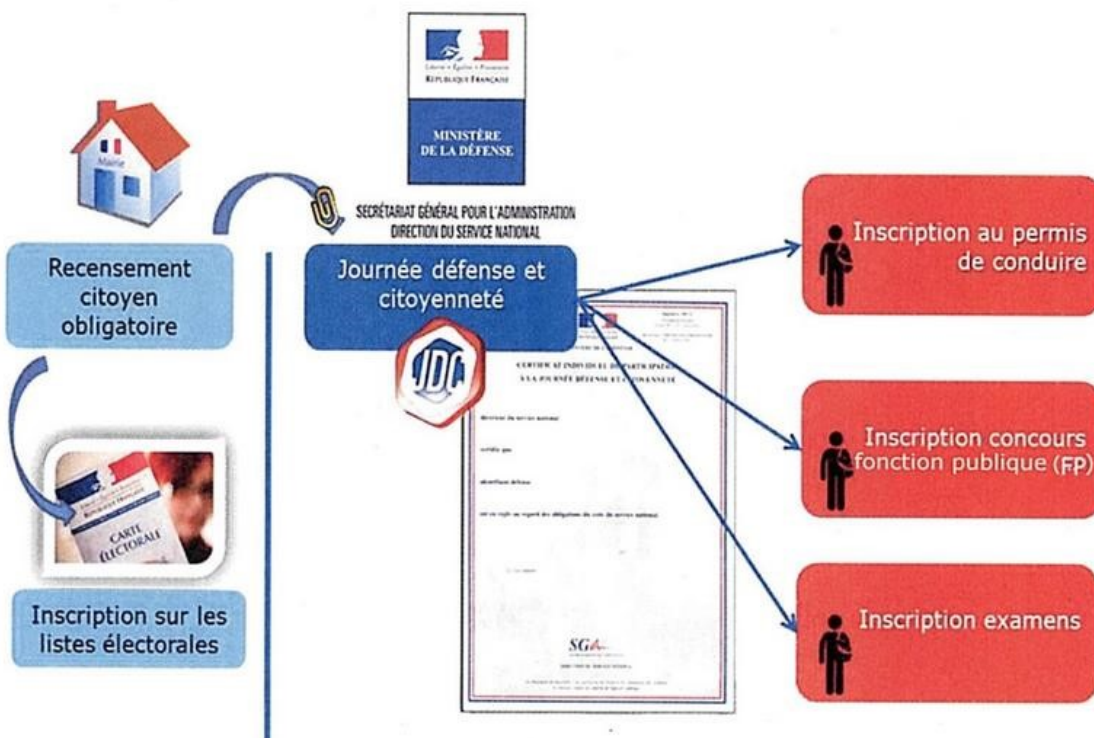
Une **attestation** vous sera remise

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant

L'**attestation de recensement** est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



Renseignements et contacts
Départements 22 - 29 - 56
CSN de BREST 02 98 37 75 58
csn-bre.sga@defense.gouv.fr



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES SUR INTERNET ACCESSIBLES DEPUIS VOTRE DOMICILE, 24H/24



Vos démarches en ligne

demande
passeport

pré-demande en ligne avant de se rendre dans les mairies habilitées

demande
carte nationale
d'identité

pré-demande en ligne avant de se rendre dans les mairies habilitées

Permis de
conduire

demande de permis de conduire suite à la réussite de l'examen, renouvellement de permis de conduire (perte, vol, détérioration ou avis médical), conversion du permis militaire, validation d'un brevet professionnel et consultation du solde des points du permis de conduire

Certificat
d'immatricu-
lation

demande de duplicata de certificat d'immatriculation d'un véhicule pour perte, vol ou détérioration, changement d'adresse, changement de titulaire, obtention d'un certificat de situation administrative (non-gage) et enregistrement de déclaration de cession

Vous avez accès à internet ?

N'attendez plus !

Éviter les files d'attente aux guichets et les déplacements à la préfecture

Rendez-vous sur
www.ants.gouv.fr



téléprocédures

Vous n'avez pas d'accès à internet ?

Besoin d'aide ?

Des points numériques sont à votre disposition à la préfecture du Lot et aux sous-préfectures (Gourdon et Figeac).



À partir du 2 novembre 2017, les guichets des cartes grises et permis de conduire seront définitivement fermés.



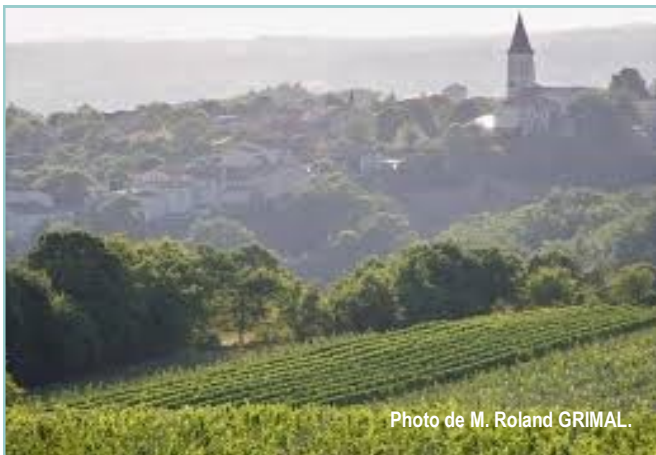


Photo de M. Roland GRIMAL.

ABUSER DES NUMÉROS D'URGENCE NUIT GRAVEMENT À CEUX QUI EN ONT BESOIN



LES NUMÉROS
À CONNAÎTRE
EN CAS D'URGENCE

LES NUMÉROS
D'APPEL D'URGENCE
PERMETTENT DE JOINDRE
GRATUITEMENT
LES SERVICES PUBLICS
24H/24 & 7J/7

ACCUEIL PERSONNES
SANS ABRIS
115

GENDARMERIE
17

URGENCES
112

POMPIERS
18

SERVICE AUX
MALENTENDANTS
114

CENTRE
ANTIPOISON
01 40 05 48 48

SAMU
15

SIDA INFO SERVICE
0800 840 800

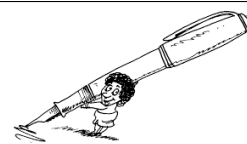
DROGUE, ALCOOL,
TABAC INFO
0800 23 13 13

[MAIRIE de Belfort du Quercy : 05.65.31.60.58.](tel:05.65.31.60.58)

[Restaurant Scolaire et périscolaire : 06.73.75.73.52.](tel:06.73.75.73.52)

[Agence Postale Communale : 05.65.31.60.58.](tel:05.65.31.60.58)

[École Communale : 05.65.31.74.20.](tel:05.65.31.74.20)



Large area with horizontal lines for writing notes.

Merci
de votre
Confiance
A BENTÔT !